

COLLÈGE

L'échec naquit de l'uniformité

Un nombre relativement important d'élèves entre en 6^{ème} sans maîtriser les fondamentaux (lecture, écriture, modes opératoires) nécessaires aux apprentissages du collège. Quelques heures de soutien, dispensées par des enseignants qui n'ont pas été formés à l'enseignement de ces fondamentaux, ne peuvent combler ces lacunes.

D'autres élèves n'ont que peu d'intérêt pour l'enseignement général, seul dispensé au collège.

Résultat, **des élèves s'enfoncent dans l'échec scolaire**, "décrochent", s'enferment dans la passivité ou trouvent un exutoire dans l'indiscipline, l'agressivité ou la violence. Des élèves moyens ne peuvent pas progresser et se découragent.

Le collège unique a donc échoué. La majorité des élèves (pas seulement ceux en échec) et des enseignants en subissent quotidiennement les conséquences.

LES RAISONS DE L'ÉCHEC

Conçu en 1975 par la loi "HABY", le "collège unique" devait prendre en charge **tous les élèves** d'une même classe d'âge, **dans les mêmes établissements** mais par **une prise en charge diversifiée**.

Cette nécessaire diversification fut ensuite rappelée dans la loi d'orientation de 1989.

Mais à l'inverse, cédant à **l'idéologie égalitariste** de certains et par volonté **d'économies budgétaires**, les gouvernements successifs ont organisé **la suppression systématique de toute modalité de diversification**.

Le "collège unique" s'est alors progressivement transformé en collège uniforme, rejeté par un nombre croissant d'élèves et d'enseignants.

Depuis trente ans, **les problèmes les plus graves auxquels le collège est confronté ont été soigneusement éludés**. Les ministres se sont contentés de distribuer quelques heures de soutien et de mettre en place une succession de **dispositifs alibi, tout aussi inefficaces les uns que les autres**.

DE GRAVES CONSÉQUENCES

- **Des élèves s'enfoncent dans l'échec scolaire.** Pour certains les lacunes s'aggravent même pendant leur scolarité au collège.
- **Certains bons élèves s'ennuient**, perdent leur temps, partent vers l'enseignement privé ou prennent l'habitude de moins travailler.
- **L'orientation-sanction**, s'effectue selon la conformité ou non à la norme dans les disciplines d'enseignement général, seules enseignées au collège.

- **L'accroissement de l'hétérogénéité du niveau des élèves en seconde** du lycée d'enseignement général et technologique découle du **report en lycée d'une partie de l'échec scolaire des cycles antérieurs.**
- **Le découragement s'installe chez de nombreux enseignants** qui n'ont pas choisi ce métier pour faire principalement de la discipline, subir l'agressivité et parfois la violence de leurs élèves ou de leur famille, subir les pressions d'une administration parfois plus préoccupée par les statistiques à fournir aux médias que par le niveau réel des élèves.

Pour le SNCL-FAEN, la question n'est plus de savoir s'il faut ou non le conserver mais de définir rapidement ce qu'il convient de construire à la place.

CONSTRUIRE LE "COLLÈGE POUR TOUS"

Le SNCL-FAEN demande au ministre et au gouvernement **le remplacement du "collège unique" par un "collège pour tous"** capable, par une prise en charge diversifiée, de **mener chaque élève au maximum de ses possibilités.**

Le "collège pour tous" serait élaboré autour de **cinq principes** :

- 1. La prise en charge précoce et intensive** des élèves en grande difficulté, dès la classe de 6^e et tout au long de la scolarité au collège, dans des **groupes à effectifs réduits.**
2. La constitution **d'équipes pluriprofessionnelles** auxquelles les enseignants puissent se référer pour rechercher l'origine des difficultés des élèves et susceptibles d'intervenir dans la prise en charge de ces difficultés.
- 3. La présentation des différentes voies de formation et des métiers**, dès la classe de 5^e, afin que les élèves aient un aperçu des disciplines professionnelles qui ne sont pas enseignées au collège.
4. L'élaboration progressive **d'une orientation constructive** fondée sur la motivation et les compétences.
- 5. L'instauration d'un véritable "droit à l'essai"** permettant la découverte professionnelle, en lycée professionnel (doté des installations adaptées et des personnels formés) dès la classe de 4^e, pour des élèves volontaires qui conservent le statut de collégien (et donc la possibilité de retourner en collège) jusqu'à 16 ans.

Vous trouverez **l'analyse complète du SNCL-FAEN** sur le collège unique et les 19 propositions que le syndicat formule pour **"construire le collège pour tous"** sur le site Internet du SNCL www.sncl.org rubrique "collège".

Vous pouvez également le demander par écrit au siège du syndicat.

Face à un collège déstabilisé et pédagogiquement déstructuré, le réalisme doit prévaloir sur les dogmes. Le temps n'est ni à la restauration du collège d'avant 1975, ni aux déclarations d'intentions ou aux mesurette mais bien aux décisions novatrices et courageuses.